

4 septembre 2012

12.364

**Question Bertrand Nussbaumer**

**Un pas en arrière, un pas en avant**

Si nos renseignements sont exacts, le canton de Neuchâtel a décidé de renoncer courant 2010 à sa participation à l'Etablissement concordataire de détention administrative de Frambois, à Vernier, Genève.

Il semblerait à ce jour que le canton de Neuchâtel soit de nouveau membre concordataire de cet établissement.

Le Conseil d'Etat peut-il nous confirmer ces éléments?

Si c'est le cas, peut-il nous expliquer les raisons de ce volte-face? Ce changement a-t-il provoqué des frais supplémentaires?